

Image not found or type unknown



a qui appartiennent les actions en bourse dans un couple

Par **SYSY49**, le **26/05/2010** à **17:12**

Bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Nous avons des actions en bourse qui sont nominatives. A qui appartiennent-elles ? aux 2 conjoints où bien à la personne notée sur les actes ? sachant que nous avons un compte joint ? Merci de votre réponse.

Cordialement.

SB

Par **letincelle**, le **26/05/2010** à **19:02**

Bonsoir,

elles appartiennent aux deux époux, il s'agit de biens communs s'ils ont été acquis à titre onéreux alors que vous étiez mariés sous le régime de la communauté.